



Bonjour faire un achat immobilier après une consiliation

Par **Bonchin Joelle**, le **05/01/2018** à **07:39**

Bonjour , je suis passé en consiliation devant le juge le 13 octobre 2017 sur un divorce a l amiable , mais toujours pas divorcé mon avocat dit que sa ce terminera en février ou mars 2018 ne pouvant plus rester dans la maison car vendu je bie chez ma soeur le temps d acheté un appartement que j ai enfin trouvé

Je la paye content avec l argent qui met propre puisque c est la maison qu' ont a vendu donc ma moitié qui m appartient

en demandent au notaire de me fournir un acte de renonciation rempli par mon ex mari qui accepte de le faire es ce bon ?

de plus sa fait 3 ans et demie qu' ont vie séparer

merci de me repondre